

Montant minimal de versement initial	200 €
FRAIS D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION AYANT SOUSCRIT LE CONTRAT	NA
FRAIS ANNUELS	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
Support fonds euros	0,70 %
Support unités de compte	0,90 %
Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée	NA
Frais de gestion des unités de compte	
1/ Gestion libre	
Fonds actions (moyenne)	1,83%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions**</i>	0,77%
Fonds obligations (moyenne)	1,34%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions**</i>	0,40%
Fonds immobilier*** (moyenne)	3,95%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions**</i>	0,00%
Fonds diversifiés (moyenne)	2,23%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions**</i>	0,80%
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée	
Mode de gestion n°1 (moyenne) : Modéré	1,15%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions**</i>	0,29%
Mode de gestion n°2 (moyenne) : Équilibré	1,97%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions**</i>	0,60%
Mode de gestion n°3 (moyenne) : Dynamique	2,42%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions**</i>	0,78%
Mode de gestion n°4 (moyenne) : Horizon	1,91%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions**</i>	0,58%
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA
FRAIS PONCTUELS PAR OPÉRATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)	
Frais sur versement	< 10 000 € : 3,50 % Entre 10 000 et 30 000 € : 2,50 % > 30 000 € : 1,50 % Versements effectués par prélèvements automatiques : 2,91 % maximum Les frais totaux sont plafonnés à 1 150 € par versement.
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0 € limité à un changement par an
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	1,00 % du montant arbitré
Nombre d'arbitrages gratuits par an	1
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00 %
Frais sur les versements de rente	3,00 %
Frais de rachat	0 € sauf mise en place d'un plan de rachat programmé à 30 €

NA : Non Applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

**= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

***= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.

Carac mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité • SIREN : 775 691 165

Siège : 159, Avenue Achille Peretti • CS 40091 • 92577 Neuilly-sur-Seine cedex

Numéro Cristal : 0 969 32 50 50 (Appel non surtaxé) • www.carac.fr •